

**COMMUNE D'IXELLES**  
7è Direction URBANISME  
Madame Nathalie GILSON  
Chaussée d'Ixelles, 168  
1050 IXELLES

V/réf. : 7B/PU/5053  
N/réf. : AVL/CC/XL-2.377/ s.426  
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : IXELLES. Chaussée de Wavre, 88. Restauration de la façade au rez-de-chaussée et réaménagement de l'immeuble en 3 appartements.  
Demande de permis d'urbanisme.

En réponse à votre demande du 11 décembre 2007, sous référence, réceptionnée le 18 décembre, nous avons l'honneur de vous communiquer les **remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 9 janvier 2008, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne une maison typiquement bruxelloise datant de la seconde moitié du XIXe siècle (inscrite au projet d'inventaire) et porte sur des transformations intérieures en vue de l'aménagement de 3 appartements ainsi que la restauration de la devanture commerciale existante au rez-de-chaussée.

La Commission n'émet pas de remarque particulière sur les aménagements intérieurs, si ce n'est à propos du petit escalier prévu au 1<sup>er</sup> étage, à l'intersection entre l'annexe (chambre 2) et le bâtiment principal (hall de nuit). Cette intervention pourrait, en effet, occasionner des problèmes de stabilité. Elle demande également de vérifier la conformité de la terrasse arrière du 2<sup>ème</sup> étage avec le Code civil.

***Pour ce qui concerne la restauration de façade du rez-de-chaussée, la Commission estime que la disposition très alambiquée de la devanture commerciale présentée comme « existante » et qu'il s'agirait de restaurer ou de rétablir, n'est pas du tout adaptée à la typologie de la maison. Cette devanture n'est actuellement plus en place***: le rez-de-chaussée est presque totalement béant (une petite partie est murée) et n'est rendue inaccessible que par la seule présence du volet de sécurité. ***La Commission demande, par conséquent, que l'actuelle campagne de travaux soit l'occasion, non pas de restituer une devanture similaire mais bien de rétablir une vitrine s'inscrivant dans l'alignement et mieux adaptée à la typologie de la maison*** (composition plus simple et appropriée au contexte urbanistique).

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Oda GOOSSENS  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY